



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

Préfecture  
Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

ARRÊTE du **28 OCT. 2019**

prescrivant la prolongation du délai d'instruction  
de la demande d'enregistrement  
présentée par la société RECYCARS SAS – STRASBOURG

Le Préfet de la Région Grand Est  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Est  
Préfet du Bas-Rhin

- VU le titre 1<sup>er</sup> du Livre V du Code de l'Environnement et notamment les articles R 512-46-1 et suivants, en particulier l'article R 512-46-18 ;
- VU la date de la réception du dossier complet et régulier du 29 mai 2019 de la société RECYCARS SAS pour une demande d'enregistrement d'un centre de véhicules hors d'usage à Strasbourg ;
- VU l'arrêté du 5 juillet 2019 prescrivant l'ouverture d'une consultation du public du 19 août au 16 septembre inclus relative à la demande visée ci-dessus ;

CONSIDÉRANT qu'en raison des dates retenues pour la consultation du public, la demande d'enregistrement de la Société RECYCARS SAS ne pourra pas être instruite dans un délai de cinq mois à compter de la réception du dossier complet et régulier ;

CONSIDÉRANT qu'il convient donc de prolonger de deux mois le délai d'instruction dans les conditions prévues à l'article R 512-46-18 du Code de l'environnement ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>

Le délai d'instruction de la demande d'enregistrement présenté par la société RECYCARS SAS pour l'enregistrement d'une installation d'un centre de véhicules hors d'usage sur le territoire de la commune de Strasbourg est prolongé de deux mois, soit jusqu'au 29 décembre 2019.

Article 2

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à la société RECYCARS SAS.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe

  
Nadia IDIRI